

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL78

présenté par
M. Breton et M. Gosselin

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les avis divergents n'ont pas à être mentionnés dans les procès-verbaux.